

dans l'emplacement occupé ensuite par l'arsenal, sur les bords de la Saône.

Il avait dirigé lui-même les travaux de cette construction et les résultats qu'il obtint furent tels, que l'ingénieur Lallié, attaché à la généralité de Lyon, chargé d'examiner les moyens employés, en rendit un compte très-avantageux, après avoir comparé les produits obtenus par ce nouveau mécanisme avec ceux que donnait un des moulins établis alors à la jonction du Rhône et de la Saône, près de la Quarantaine, ou hôpital des pestiférés.

Il serait trop long de faire une analyse même succincte des nombreux manuscrits offerts à l'Académie, et dans lesquels leurs auteurs s'efforçaient de répandre la lumière sur une question dont la solution était si importante; on fut alors, et malgré la position de Lyon au confluent de deux grands cours d'eau, jusqu'à chercher des ressources dans la force motrice des vents.

En 1738, M. Dubost, dont nous avons déjà cité quelques travaux sur cette matière, avait proposé l'emploi d'un moulin à vent qui fut construit à la Guillotière, aux frais de l'Hôtel-Dieu, sur un terrain des hospices situé en face de cet hôpital, et dont la tour se voyait encore il y a quelques années à l'angle de la rue Servient et de la rue Monsieur, ouvertes postérieurement à cette construction.

Ce gracieux mécanisme ne paraît pas avoir été connu en France avant le ^{xii}e siècle, et l'on croit généralement que cette invention fut apportée d'Asie en Europe, et particulièrement dans le royaume, du temps des premières croisades. Ce qui semblerait confirmer cette croyance, disent quelques historiens, c'est qu'on leur donnait, en Normandie, pendant le ^{xiv}e siècle, le curieux nom de moulins turquois.

Puisque nous venons de citer l'un de nos hôpitaux à propos du moulin à vent construit à la Guillotière, c'est le cas